

Département de la Mayenne

ENTRAMMES

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Mise à jour N°5	Arrêté du

Vu pour être annexé à l'arrêté du Président
du
Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,
Christine DUBOIS

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

- « les cours d'eau de l'Ouette et ses affluents, la Papeionnière, la Maison-Neuve, le Genetais, Champagnette,... ». Arrêté préfectoral 85-150 en date du 2 décembre 1985

Service concerné : Direction départementale des territoires
BP 23009 Cité administrative
Rue Mac Donald
53063 - Laval cedex 9

AC1 - Protection des monuments historiques

- Église et parc renfermant les vestiges archéologiques
Classés par arrêté le 1 septembre 1988.
Périmètre délimité des abords (PDA) créé par l'arrêté 2023/DRAC/PDA/n°4 du 16 février 2023.

- Portion d'Oppidum inscrite et classée par arrêtés du 7 septembre 1978
(*Proposition de modification du périmètre par le Service territorial de l'architecture et du patrimoine*)

Service concerné : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
Préfecture – Pavillon nord
16 Place Jean Moulin- 53000 – Laval

EL3 – Halage et marchepied

- Halage et marchepied de la rivière « la Mayenne » classée voie navigable

Service concerné : Conseil Départemental - Hôtel du département
39 rue Mazagran - BP 1429 - 53014 Laval Cedex

I3 - Établissement de canalisations de transport de gaz

Institution de la servitude par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015

- Les communes d'Entrammes et de Laval sont traversées par la canalisation de gaz naturel haute pression suivantes « FENEU-LAVAL ». Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur la canalisation concernée.

Service concerné : GRT gaz - Pôle exploitation centre atlantique
Service Travaux Tiers et Urbanisme
10 Quai Emile Cormerais CS 10002
44801 Saint-Herblain cedex

I1 – Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

Institution de la servitude par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015

- Les communes d'Entrammes et de Laval sont traversées par la canalisation de gaz naturel haute pression suivantes « FENEU-LAVAL ». Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur la canalisation concernée.

**Service concerné : GRT gaz - Pôle exploitation centre atlantique
Service Travaux Tiers et Urbanisme
10 Quai Emile Cormerais CS 10002
44801 Saint-Herblain cedex**

PT1 - Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques.

- Zone de garde et de protection du centre radioélectrique de Entrammes/Laval - Aéroport « tour de contrôle - réception VHF ». Décret du 11 mars 1985.

**Service concerné : Direction départementale des Territoires
Cité administrative - Rue Mac Donald
BP 3841 - 53030 - Laval cedex 091**

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

- Protection applicable sur le parcours du faisceau hertzien Laval - Sablé sur Sarthe
Décret du 4 mai 1982.

**Service concerné : France Télécom
52, boulevard Gaston Ramon
BP 60920
49043 - Angers Cedex 1**

- Protection applicable sur le parcours du faisceau hertzien Le Tremblay- Sante-Gemmes-le-Robert (Mont Rochard). *Décret du 2 février 1983.*

**Service concerné : T.D.F-Direction Régionale Ouest
Avenue de Belle Fontaine
BP 79**

35 510 Cesson Sévigné Cedex

T5 – Servitude aéronautique de dégagement

Protection applicable autour de l'aérodrome de Laval-Entrammes. Arrêté du 14 juin 2017 portant approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Laval-Entrammes

**Service concerné : Direction de la Sécurité de l'Aviation Civil Ouest
Aéroport de Brest-Bretagne
CS 20301 Guipavas
29806 Brest cedex 9**